Conditions Définitives en date du 6 octobre 2017

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 1.000.000.000 d'euros

Emission de titres d'un montant de 20.000.000 €

portant intérêt au taux de 1,474% l'an et venant à échéance le 10 octobre 2033

SOUCHE No: 29

TRANCHE No: 1

Prix d'Emission: 100,00 %

Agent Placeur

HSBC

PARTIE A

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 22 septembre 2017 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°17-507 en date du 22 septembre 2017) relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 1.000.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la **Directive Prospectus**).

Les Conditions Définitives doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base et constituent avec celui-ci un prospectus (le **Prospectus**) pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Émetteur (http://www.regionpaca.fr/la-region/une-collectivite-territoriale/le-programme-emtn.html), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1. Émetteur: Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2. (a) Souche: 29 (b) Tranche: (c) Date à laquelle les **Titres** Sans objet deviennent assimilables: 3. Devise Prévue : Euro (€) 4. **Montant Nominal Total:** 20.000.000 € (a) Souche: 20.000,000 € (b) Tranche: 5. Prix d'émission: 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche 100.000 € 6. Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s): 7. (a) Date d'Emission: 10 octobre 2017 de Début (b) Date de Période Date d'Emission d'Intérêts:

8. Date d'Echéance : 10 octobre 2033 9. Base d'Intérêt : Taux Fixe de 1,474% (autres détails indiqués cidessous) Sous réserve de tout rachat et annulation ou 10. Base de remboursement : remboursement anticipé, remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur Montant Nominal Total. 11. Changement de Base d'Intérêt : Sans objet 12. Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires : Sans objet 13. Rang de créance des Titres : Senior (a)

(b) Date d'autorisation de l'émission des Titres :

Délibération du Conseil Régional de l'Émetteur

les

Titres

n°15-1465 en date du 18 décembre 2015

14. Méthode de distribution : Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. Stipulations relatives aux Titres à Taux

Fixe:

Applicable

Taux d'Intérêt: (a)

1,474% par an payable annuellement

(b) Date(s) de Paiement du Coupon :

10 octobre de chaque année (non ajusté), pour la première fois le 10 octobre 2018 et jusqu'à la Date d'Echéance (comprise).

Montant de Coupon Fixe: (c)

1.474€ pour 100.000€ de Valeur Nominale

Indiquée

(d) Montant de Coupon Brisé: Sans objet

Méthode de Décompte des Jours (e)

(Article 4.1):

Exact/Exact-ICMA

(f) Date(s) de Détermination (Article 4.1):

10 octobre de chaque année

16. Stipulations relatives aux Titres à Taux

Variable:

Sans objet

17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro: Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de remboursement au gré de l'Émetteur :

Sans objet

19. Option de remboursement au gré des Titulaires:

Sans objet

20. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre:

100.000€ par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000€

Montant de Versement Echelonné: 21.

Sans objet

- 22. Montant de Remboursement Anticipé
 - (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8):

Conformément aux Modalités

(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6):

Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. Forme des Titres: Titres Dématérialisés

(a) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur

(b) Établissement Mandataire : Sans objet

(c) Certificat Global Temporaire: Sans objet

24. Place(s) Financière(s) (Article 6.7): Sans objet

25. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à

attacher à des Titres Physiques :

Sans objet

26. **Dispositions** relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :

Sans objet

Stipulations relatives à la consolidation : 27.

Sans objet

28. Masse (Article 10): Aussi longtemps que les Titres seront détenus par

un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus au Représentant et à l'Assemblée Générale par les Mcdalités. Le Titulaire unique tiendra (ou fera tenir par teut agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions prises par ce dernier es qualité et le mettra à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Paul Mourier, Directeur Général des Services Dûment autorisé

PARTIE B

AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations :

Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 10 octobre a été faite.

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :

Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :

10.625,00€

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations:

Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch France S.A.S. (Fitch).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre ne feront l'objet d'aucune notation spécifique.

Conversion en euros:

Sans objet

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées aux Agents Placeurs, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. Les Agents Placeurs et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

4. RENDEMENT

Rendement:

1,474 % par an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement:

Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur:

HSBC France

États-Unis Restrictions de

Réglementation S Compliance Category 1

d'Amérique:

Offre non exemptée :

Sans objet

INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES 6.

Code ISIN: (a)

FR0013284734

Code commun: (b)

169143862

Dépositaire(s): (c)

> Euroclear France en qualité de (i) Dépositaire Central:

Oui

Dépositaire Commun pour Euroclear (ii) et Clearstream, Luxembourg:

Oui

Tout système de compensation autre que (d) Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s):

Sans objet

Livraison: (e)

Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs (f) initiaux désignés pour les Titres :

BNP Paribas Securities Services (affilié Euroclear France n°29106) Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère

93500 Pantin France

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :

Sans objet